

## SÉANCE DU 10 MARS 2020 À 20H15

Troisième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2015-2020.

Le C.M. est présidé par Monsieur Vincent Hornung, adjoint au Maire.

<b>Présents :</b>	Mesdames	Mélanie Baudet Catherine Sermet
	Messieurs	Matthieu Devenoges Didier Favre Henri Louvrier Christian Tripod Pascal Widmer
	Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
<b>Excusés :</b>	Madame	Marie-Béatrice Meriboute, Maire
	Madame	Stéphanie Zuppinger-Noverraz
	Monsieur	Guillaume Fatio
	Monsieur	Julien de Grandbois
	Monsieur	Jean-Jacques Nussbaumer

### Ordre du jour :

1. Ouverture d'un crédit d'étude pour la réhabilitation et l'aménagement du Chemin du Léman (parcelle N° DP 473)  
1 délibération
2. Communications de l'Exécutif
3. Divers et propositions individuelles

.....  
V. Hornung ouvre la séance et excuse Mme le Maire qui est absente pour respecter les mesures de précaution édictées par le Médecin cantonal en relation avec la pandémie de Covid19.

La séance a lieu dans la salle de conférence afin de maintenir la distance de 2 m. entre les participants.

V. Hornung demande si les PV des séances du 14 janvier 2020 et du 4 février 2020 soulèvent des remarques.

PV du 14 janvier 2020 : à la demande de D. Favre une modification est apportée à la page 366 : il a dit que : « les Grands-Chênes amortissent l'installation à hauteur de 70% » mais la suite de la phrase : « *si la Fondation devait revenir au mazout, les charges deviendraient indécentes* » est à supprimer ce n'est pas lui qui s'est exprimé ainsi.

PV du 4 février 2020 : à la demande de M. Devenoges une modification est apportée à la page 377 : *Luca Pontolillo n'a jamais appelé la Police (117) mais communique régulièrement avec elle lors de ses passages* ».

Aucune autre modification n'étant demandée, les deux PV sont acceptés et Mme Boissier remerciée pour leur rédaction.

.....

## **Pandémie de Covid19**

V. Hornung rappelle que le Médecin cantonal a demandé que les personnes de plus de 65 ans, ainsi que les personnes vulnérables s'abstiennent de participer à des réunions publiques.

Concernant le cas avéré de Covid19 dans la commune, V. Hornung s'étonne que tout le village soit déjà au courant.

P. Widmer dit que les dames de la gymnastique ont été informées par Mme le Maire.

C. Sermet répond que Mme le Maire avait l'autorisation d'en parler sans nommer la personne.

Selon M. Baudet, les dames du parascolaire n'ont pas reçu d'information et pense que c'est la commune qui devrait le faire, comme d'après elle, dans les autres communes.

V. Hornung répond que ces dames sont employées du GIAP et espère que celui-ci reçoit et transmet des informations.

*(la secrétaire précise que la seule instruction reçue par la Commune pour l'école, c'est de vérifier qu'il y a du savon liquide et du papier pour les mains en suffisance dans les locaux, ceci a été transmis au concierge)*

C. Sermet rappelle que la Confédération dispose d'un fonds pour payer les frais des communes liés aux pandémies.

Ch. Tripod demande si à l'instar du SECO qui préconise des mesures en cas d'incapacité de travail d'un grand nombre d'employé, la Commune a réfléchi aux mesures en cas de problèmes avec ses collaborateurs ou les entreprises de service public afin que les prestations de base soient maintenues ?

V. Hornung répond que seule les recommandations standards, comme le lavage des mains, éviter les contacts et garder ses distances, etc ont été prises au niveau communal.

Ch. Tripod pense particulièrement à la levée des déchets ! Il ne veut pas faire de catastrophisme mais juste réfléchir aux problèmes pour anticiper ce qui peut l'être !

M. Devenoges demande s'il existe une liste des besoins de base assurés par la Commune.

V. Hornung répond qu'une telle liste n'existe pas. Il demande au secrétariat de contacter la maison Odelet pour demander si une solution existe en cas de maladie d'un grand nombre d'employés.

C. Sermet relève qu'il pourrait y avoir un problème en cas d'obsèques d'une personne âgée ! Que faire lors de rassemblement de personnes âgées vulnérables ?

V. Hornung précise que la responsabilité de la Commune est de transmettre les directives édictées par l'Etat, respectivement par le Médecin cantonal.

D. Favre annonce que, par précaution, l'Amicale des pompiers a annulé la « soirée thaï » du 28 mars 2020.

V. Hornung rappelle que chacun doit prendre personnellement ses responsabilités pour se protéger et protéger les personnes vulnérables que sont les personnes de plus de 65 ans, ainsi que les personnes de tout âge souffrant d'une autre pathologie.

C. Sermet rappelle que les informations évoluent d'heure en heure, selon les connaissances actuelles, les porteurs sains ne seraient pas contagieux.

H. Louvrier demande s'il faut annuler la verrée du 15 mars 2020 ainsi que la sortie du Conseil municipal du 15 mai 2020 ?

Selon V. Hornung si les participants ne se serrent pas la main, ni ne s'embrassent on peut maintenir !

M. Devenoges n'est pas de cet avis. Il trouve imprudent de maintenir. Selon lui, le pic de la pandémie se situerait au mois de mai et le retour à la normale en juillet selon une récente estimation.

C. Sermet est du même avis et informe qu'au CHUV par exemple, toutes les réunions ont été annulées.

V. Hornung trouve excessif de tout annuler. Il craint un marasme général.

Pour C. Sermet il s'agit de ne pas faire de réunion non indispensable avec des personnes à risque !

Ch. Tripod est d'avis que s'il y a un risque avec la verrée des élections, il ne faut pas la faire. Pour la sortie du Conseil municipal, il est possible de la maintenir pour le moment et annuler par la suite selon l'évolution de la situation et les mesures de prudence dictées par les autorités.

C. Sermet ajoute que c'est plus sérieux qu'une simple grippe.

M. Devenoges rappelle que la décision concernant la verrée du 15 mars ne dépend pas du Conseil municipal mais de la « Liste communale ».

Pour V. Hornung le 15 mars était une séance d'organisation, il souhaitait faire le planning des Commissions, il ne voyait pas ça uniquement comme une verrée.

C. Sermet prévient : les choses changent d'heure en heure.

V. Hornung rassure : l'Exécutif transmettra les recommandations et informations dès qu'elles parviendront à la Mairie.

H. Louvrier demande si la Commission culture et loisirs est annulée ?

S. Chassot Leiglon répond qu'au niveau de l'ACG toutes les Commissions sont annulées.

V. Hornung est d'accord qu'il faut limiter les réunions. Il pense cependant que, par exemple, le « Bonhomme hiver » qui se passera à l'extérieur peut être maintenu, comme les réunions de chantier, sinon il faudrait tout arrêter !

Ch. Tripod ne pense pas qu'il faille tout arrêter mais être prudent avec les réunions non indispensables. De plus, attention à maintenir la distance de 2 m.

M. Baudet pense qu'il faudrait dire aux grands-parents de pas venir au « Bonhomme hiver ». Le secrétariat va prévenir l'APEC d'inciter les grands-parents à ne pas venir.

C. Sermet préconise de mettre les infos au jour le jour au pilier public et de s'en tenir aux directives de l'Office fédéral de la santé publique.

V. Hornung propose de tenir le prochain CM dans la salle communale afin de maintenir la distance de 2 m. si tous les Conseillers municipaux sont présents. L'Exécutif respectera les directives cantonales et fédérales.

## **1. Ouverture d'un crédit d'étude pour la réhabilitation et l'aménagement du Chemin du Léman (parcelle N° DP 473)**

Le mur construit par le voisin sur la parcelle DP 473 a été démoli sur ordre du Service des contentieux de l'Etat de Genève. La Mairie a besoin d'un architecte car il faut déposer une DD pour le réaménagement de cette parcelle. V. Hornung détaille les coûts de l'étude. L'Exécutif est conscient que c'est trop cher.

Ch. Tripod pense que le CM pourrait voter un crédit de 17 000 TTC qui devrait suffire pour cette étude.

V. Hornung ajoute que si les voisins veulent privatiser leur parcelle, c'est à eux d'en assumer le coût.

Ch. Tripod propose de dire à l'architecte que le cadre budgétaire total devrait être d'environ 40'000 F ou 60'000 F.

S. Chassot Leiglon lit la **délibération** :

### ***Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour réhabiliter et aménager la parcelle DP 473 –chemin du Léman***

Vu la volonté communale de réhabiliter un accès public au lac en aménageant la parcelle DP 473, de 56 m2, propriété de la commune de Céligny,

vu les devis établis par les architecte, paysagiste et géomètre, totalisant CHF 26'084.95, selon résumé et documents annexés,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de Mme le Maire

le conseil municipal

### **DECIDE**

par 7 oui, soit à l'unanimité des membres présents

1. De procéder à une étude pour réhabiliter et aménager un accès à la parcelle DP 473.
2. D'ouvrir à Mme le Maire un crédit maximum de 17 000 F destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser Mme le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 17 000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.

## **2. Communications de l'Exécutif**

### **Accueil des nouveaux habitants**

Ces dernières années, c'est J.-J. Nussbaumer et S. Zuppinger qui ont organisé l'accueil des nouveaux habitants.

V. Hornung propose donc de reporter la discussion à une prochaine séance de CM et de fixer la date lors de la séance du mois de juin.

### **Course à pied de Bernex**

Pas d'intérêt parmi les membres du CM.

### **Local multigénérationnel**

V. Hornung explique qu'il prépare un projet de local multigénérationnel, à installer dans un double container d'occasion (2015), d'un coût de CHF 10'000.-. Une architecte de la commune a été approchée, elle estime à CHF 13'600.- ses honoraires pour chiffrer le total du projet avec autorisation de construire, honoraires, installation de l'eau et de l'électricité ceci à côté du terrain multisports.

Ce local pourrait être ouvert pour les ados de 17h à 22h.

C. Sermet demande si des toilettes sèches sont prévues ?

V. Hornung répond que l'architecte réfléchira également à la pertinence d'installer des WC.

M. Devenoges demande ce qu'il en est de l'accès à ce local.

V. Hornung répond que ceci aussi devra être étudié.

Ch. Tripod souligne que dans le cadre de la Fondation communale, un projet de réhabilitation du local des anciennes cuves à mazout est prévu. Peut-être que cela pourrait convenir pour un local ados ?

V. Hornung n'est pas favorable, car à l'écart des regards !

P. Widmer ajoute que ce local est situé sous un immeuble d'habitation mal isolé du bruit.

De plus, V. Hornung craint que les jeunes ne fument sous les fenêtres des locataires.

C. Sermet ajoute qu'il n'y a pas de fenêtre !

H. Louvrier demande s'il est possible d'installer des WC dans l'ancien local à citernes ?

Ch. Tripod répond que oui.

H. Louvrier pense qu'un local pour plusieurs générations sera mieux accepté par la population qu'un local ados qui provoquera des rejets. D'autre part, il sera plus facile de faire comprendre aux jeunes qu'ils doivent respecter les lieux. Il pense que des WC sont indispensables.

V. Hornung demande si le CM donne son accord de principe pour confier ce mandat à une architecte pour un coût de CHF 13'600 ?

D. Favre aimerait attendre le retour de Ch. Tripod par rapport à la réhabilitation du local à citernes.

M. Devenoges souhaite aussi réhabiliter le local à citernes, la commune manquant de locaux !

V. Hornung demande qui va payer ? La Commune ? La Fondation ? ces locaux ne sont pas bien isolés et il y aura des problèmes de cohabitation !

P. Widmer est du même avis, ces locaux sont très mal insonorisés et ce n'est pas un endroit adéquat, il y a aussi un problème de sécurité.

V. Hornung propose que l'architecte confronte les deux projets mais avertit que le devis sera modifié en conséquence !

Ch. Tripod demande s'il n'y aurait pas un autre endroit pour la création d'un local ados ?

V. Hornung souhaiterait créer un local « en dur » auquel on pourrait ajouter la tente lors de grande manifestation communale, si cette idée n'est pas possible tout de suite, il faut trouver rapidement une solution pour les ados.

C. Sermet demande si le CélAtelier ne serait pas une possibilité temporaire ?

V. Hornung n'est pas favorable, il craint pour le matériel des personnes qui l'occupent actuellement !

H. Louvrier pense qu'il faut avancer par étapes, si cela se passe bien, nous pourrions donner un autre local, une plus grande plage horaire etc. C'est un long processus pour rendre les ados responsables et respectueux des règles.

D. Favre n'est pas convaincu, il craint également pour le matériel de Françoise Courvoisier !

Ch. Tripod demande ce qu'il en est de l'ancienne buvette de la plage ?

V. Hornung précise qu'elle est toute petite !!

Ch. Tripod trouve intéressante l'idée d'un petit local « en dur » avec ajout de la tente. Ce serait une structure évolutive et flexible. Il faudrait trouver une solution provisoire pour les jeunes actuels.

M. Devenoges rappelle que la propriété du 62, rte des Coudres est à vendre. Il pense que la commune pourrait acheter.

V. Hornung demande si le CM désire approfondir l'idée de l'utilisation du Célatelier.

C. Sermet rappelle qu'avec la crise du coronavirus, il n'y a plus beaucoup de containers disponibles.

H. Louvrier trouve éducatif car nous allons dans le sens des ados avec un ou deux soirs, pour une période transitoire et si cela se passe bien, la commune ira de l'avant avec un local pour toute la population.

V. Hornung n'est pas convaincu, il pense que les jeunes veulent s'approprier le local !

Pour C. Sermet ce n'est pas le but.

H. Louvrier précise que si le projet est basé sur un système de confiance, le partage d'un local est plus efficace.

V. Hornung répète que le matériel de peinture de Françoise Courvoisier est délicat !

P. Widmer demande s'il ne serait pas possible de mettre à disposition la salle communale ?

Non, trop occupée.

C. Sermet propose l'ancienne épicerie

Non, c'est le local de dépôt du matériel.

P. Widmer suggère le local PC pour l'urgence.

V. Hornung répond que nous ne pouvons pas utiliser les locaux PC

**V. Hornung étudiera la proposition du CélAtelier et se renseigne auprès de F. Courvoisier s'il y a des disponibilités les soirs de semaine. Il va aussi discuter avec les jeunes. Si ce n'est pas possible dans le CélAtelier, il reprendra le projet de container.**

### **Déplacement du passage piéton de la route de Céligny.**

S. Chassot Leiglon rappelle que tous les habitants ont reçu le tous-ménages avertissant du déplacement du passage piétons de la route de Céligny. Il s'agit là d'une décision du canton, car la route de Céligny est une route cantonale. Les travaux dureront 3 semaines avec feux de circulation.

### **Sécurisation Rte des Coudres**

S. Chassot Leiglon annonce le début des travaux en septembre jusqu'en été 2021, selon planning de M. Savary.

## Place de jeux

Début des travaux le 11 mars jusqu'au début mai avec inauguration en mai.

P. Widmer demande s'il est possible de déplacer l'ancienne fontaine de la plage sur la place de jeux.

S. Chassot Leiglon va se renseigner.

C. Sermet demande quelle est la plante prévue pour couvrir la pergola, une glycine ou de la vigne ?

S. Chassot Leiglon n'a pas encore pris de décision.

H. Louvrier et M. Devenoges félicitent S. Chassot Leiglon pour sa communication en rapport avec la rénovation de la place de jeux.

### 3. Divers et propositions individuelles

M. Devenoges trouve que c'est beaucoup plus calme, actuellement, dans le quartier des Grands-Chênes. Il remercie l'Exécutif pour son action.

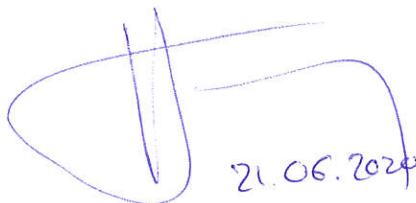
P. Widmer demande ce qu'il en est du terrain de foot, les buts étant toujours présents.

L'Exécutif répond que le terrain de foot est disponible jusqu'au 19 juin 2020.

V. Hornung communique que l'Exécutif a rencontré les voisins de la plage. Ces derniers vont faire une demande pour construire un mur et nous pourrions faire nos plantations pour cacher leur mur.

Suite à une question du CM il est répondu que le niveau du lac est très bas cette année, comme toutes les années bissextiles, ceci pour que puissent être organisés les travaux d'entretien des berges.

La séance est levée à 22h30



21.06.2020



Heidi Schütz  
Secrétaire